



VICTORIA, 36 ANS, STYLISTE / FLEURISTE

Présente-nous tes jobs !

STYLISTE PHOTO / DIRECTRICE ARTISTIQUE FREE-LANCE DEPUIS HUIT ANS Mon premier job a déjà un slash dans le titre ! Pour résumer, je fais du stylisme photo pour l'industrie musicale et la mode. J'accompagne des artistes : je choisis les tenues des musiciens pour des photos de presse, des looks pour des concerts et des clips vidéo... Pareil pour les shootings mode où j'habille les mannequins.

FLEURISTE Je me forme à l'école des fleuristes de Paris, puis je continue à me faire la main lors de workshops auprès de fleuristes de renom. Aujourd'hui, je suis free lance et on m'appelle pour fleurir des dîners, des mariages, des événements de marques... C'est physique, tu soulèves souvent des choses lourdes, il faut gérer le stress dans l'événementiel. Mais le résultat et l'émotion créés par les fleurs valent tous les efforts.

Pourquoi plusieurs jobs ? À 30 ans, je frôle la mort lors d'un accident de moto. Pendant ma convalescence, je réfléchis au sens de ma vie. J'ai soudain besoin de ralentir, de mettre plus de profondeur dans ce que je fais. Je veux travailler davantage avec les artistes, moins pour la pub, et j'ai envie de développer un projet connecté à la nature, en relation avec la terre et une matière éphémère et

vivante. Ma grand-mère était marchande d'étoffes et décoratrice, on grandit dans un univers avec beaucoup de sensibilité, de goût pour les objets, les textures, pour la culture vintage... Ces madeines de Provence réactivent à ce moment-là, et montrent la direction vers le métier de fleuriste. Le fait de jongler entre plusieurs jobs m'apporte un souffle nouveau, et la liberté de pouvoir m'exprimer de plusieurs façons.

Comment tu t'organises ? J'ajuste mon rythme au fil des opportunités qui se présentent – je n'ai jamais un planning précis. Un jour on m'appelle pour un projet de stylisme musical, la semaine suivante on me débâche pour les fleurs... Quand je travaille trop longtemps sous une casquette, l'autre me manque. Ce sont des pratiques éloignées finalement : dans les deux domaines, je communique la beauté et sublime le réel, je crée des espaces de poésie tout en défendant une vision esthétique. Depuis dix ans, j'ai souvent privilégié le boulot de vie amoureuse épanouissante, et j'arrive à un moment où mes projets ont évolué, alors je m'organise pour avoir plus de temps pour ma vie sociale et personnelle.

Des conseils à une future slash Ne pas lâcher son premier job tout de suite : il faut bien préparer le changement de carrière. Et tester avant sinon on risque d'idéaliser un métier qu'on ne connaît pas vraiment et regretter. Je suis souvent contactée sur Insta par des filles qui veulent se reconverter – mon univers fait partie du milieu de l'image, c'est le fruit de dix années de travail. Il faut beaucoup de courage et être passionnée, ne pas avoir peur des horaires à rallonge. Ni des moments où les missions tombent pas. Mais rien n'est impossible : si on le veut vraiment, il faut rien lâcher et plonger dans l'inconnu.

On la suit sur Insta :
@victoria.rastello ■

Des conseils à une future slasheuse ?

Miser sur les réseaux sociaux comme outil efficace de développement. À condition de garder un peu de recul pour ne pas tomber dans le piège de la comparaison et du syndrome de l'imposteur. On peut avoir la sensation sur les réseaux que quelqu'un a déjà fait ce qu'on voulait proposer, mais il y a de la place pour tout le monde, chacun a sa propre identité. Avec une vraie stratégie et beaucoup de boulot, ça paye : sans Instagram, je ne serais qu'une passionnée de littérature qui lit dans son canapé.

On la suit sur Insta : @zoe.pataki_off pour la littérature, @zoe.spiritualite. éclairée pour l'énergétique

Point loi

Attention, avant de devenir slasheuse, on se renseigne ! Le cumul d'emplois est autorisé à plusieurs conditions :

On ne travaille pas plus de 48 heures par semaine et 10 heures par jour.

Si on est salariée à temps plein (35 heures) on a le droit de travailler 13 heures de plus sur un autre job salarié. Toutefois, cette limite ne s'applique pas au travail non salarié (bénévolat, autoentreprise).

On n'a aucune obligation de prévenir notre employeur de notre cumul de postes, mais il est en droit de nous demander de justi-

fier les heures passées sur nos autres jobs, parce qu'il est responsable de notre temps de travail.

Travailler en même temps dans des entreprises concurrentes peut être illégal, il faut vérifier dans notre contrat qu'on n'est pas soumise à une clause d'exclusivité.

Pendant nos congés payés, on n'a pas le droit de travailler pour un autre employeur.